



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2021

OBJET :

**Désignation des
membres de la
Commission d'appel
d'offres (CAO)**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le quinze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres
composant le
Comité Syndical.....29

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :

M. LECLERC

M. OLLIER

En exercice.....29

En visioconférence :

M. BEDU

M. BERRIOS

Présents à la
Séance21

Mme MONTANDON

M. RAIFAUD

M. VAUGLIN

Représentés
par mandat6

Au titre du Conseil de Paris :

En visioconférence :

M. ALPHAND

Mme BLAUDEL

M. LERT

Absents2

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En visioconférence :

M. LARGHERO

M. COURTES

Mme FISCHER

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence :

Mme DURAND

M. GUERIN

M. GUILLAUME

M. METAIRIE

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En visioconférence :

M. ABEL

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En visioconférence :

M. MARIN

Etaient absents excusés :

M. LORIAU

M. BLUTEAU

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Monsieur Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Monsieur Patrice LECLERC

Madame Colombe BROSSEL donne pouvoir à Madame Célia BLAUDEL

Monsieur Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Monsieur François VAUGLIN

Monsieur Bertrand KERN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

Monsieur Philippe GOJJON donne pouvoir à Madame MONTANDON

Monsieur Belaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME

La majorité des membres étant présente,

Mme DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général Adjoint, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 27 janvier 2021

DÉLIBÉRATION
N° 2021-04/CS

Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient dans le cadre de l'attribution des marchés publics à procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique et sont modifiés tous les deux ans.

En vertu de l'article L 1414-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle est également chargée de rendre un avis pour tout projet d'avenant ayant pour conséquence d'augmenter de plus de 5 % le montant de ces marchés.

L'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que **la Commission d'appel d'offres des établissements publics est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, le Président, ainsi que de cinq membres de l'assemblée délibérante.** Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de **suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.**

Le Président de l'établissement est Président de droit de la CAO. Il est représenté, en cas d'empêchement par le premier Vice-président ou en son absence par le deuxième Vice-président.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

À compter du 27 janvier 2021, il est proposé la composition suivante pour la CAO de l'EPTB Seine Grands Lacs

Membres titulaires :

- Frédéric MOLOSSI
- Daniel GUERIN
- Daniel COURTES
- François VAUGLIN
- Chantal DURAND
- David ALPHAND

Membres suppléants

- Didier GUILLAUME
- Denis LARGHERO
- Sylvain RAIFAUD
- Jean-Michel VIART
- Vincent BEDU

Cette CAO est à caractère permanent et se réunira périodiquement en fonction des besoins. Conformément à l'article 1414-2 du CGCT et à l'article 2° de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, les réunions de la CAO pourront se faire par visio conférence, pour celles et ceux de ses membres qui en feront la demande.

Conformément à l'article R2162-24 du Code de la commande publique, les membres élus de la CAO feront partie des jurys de concours organisés par l'établissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU les articles L 1414-2, L 1414-4 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article 2° de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : À compter du 27 janvier 2021, la composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'EPTB Seine Grands Lacs est fixée comme suit :

Membres titulaires :

- Frédéric MOLOSSI
- Daniel GUERIN
- Daniel COURTES
- François VAUGLIN
- Chantal DURAND
- David ALPHAND

Membres suppléants

- Didier GUILLAUME
- Denis LARGHERO
- Sylvain RAIFAUD
- Jean-Michel VIART
- Vincent BEDU

Article 2 : Pour présider la Commission d'appel d'offres, le Président est représenté, en cas d'empêchement, par le 1^{er} Vice-Président ou en son absence par le 2^è Vice-Président.

Article 3 : **APPROUVE** l'organisation des réunions de la Commission d'appel d'offres par visioconférence, pour les élu.e.s qui en font la demande.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis